



Frais de repas remboursement

Par **Dadsteph14220**, le **09/10/2020 à 11:12**

Bonjour

Je suis salarié commerciale dans une entreprise familiale. Industrie béton et négoce pour les travaux publics .

J'ai une question sur mes remboursement de frais repas.

Chaque fin de mois , je saisis mes frais avec justificatifs. Entre le montant saisi et le remboursement, il y a un écart.

Est ce normal que mon entreprise deduisse la part des impôts sur mes repas ? Cela crée un décalage au niveau de mon compte bancaire et ça engendre des frais.

Merci de votre aide

Cordialement

Par **Visiteur**, le **09/10/2020 à 11:29**

Bonjour

[quote]

Est ce normal que mon entreprise deduisse la part des impôts

[/quote]

Quel impôt évoquez vous...Retenue à la source ?

Par **Dadsteph14220**, le **09/10/2020 à 11:46**

Elle me retient la part des impôts concernant les frais de repas sur les frais réels. Pour 2019 c'était 4.85/repas et 2020 4.90.

Par **Visiteur**, le **09/10/2020** à **12:06**

Bénéficiez vous par ailleurs des tickets restaurants ?

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/questions/je-beneficie-de-tickets-restaurants-comment-calculer-mes-frais-reels-de>

<https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/frais-de-repas>

Effectivement, les dépenses que vous supportez parce que vous ne pouvez pas prendre vos repas chez vous sont des frais professionnels **supplémentaires** déductibles de vos revenus à hauteur de 4.90 € par jour. (contre 4.85 € et 4.80 € les années précédentes)

Par **Dadsteph14220**, le **09/10/2020** à **12:09**

Non pas de ticket restaurant. Je suis commercial. Je mange avec des clients. Je saisis donc ma note de frais pour que l'entreprise me rembourse